

# 20 propositions pour replacer l'architecte au cœur des politiques d'aménagement des territoires

5 avril 2016



L'UNSFA Ile-de-France (Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes) représente les huit syndicats départementaux d'Architectes d'Ile-de-France. Cette Union a pour but d'exprimer et de défendre les intérêts professionnels des 9 000 architectes inscrits au Conseil National de l'Ordre des Architectes en Région Ile-de-France. Elle est apolitique, indépendante des courants idéologiques et respectueuse de la diversité des opinions de ses adhérents et de ses interlocuteurs.

Elle est principalement composée de petites et moyennes structures ayant acquis une expertise solide du territoire francilien, une connaissance forte des attentes, des modes de vie, des contraintes de la population et une vision irremplaçable sur l'aménagement nécessaire du cadre de vie de chacun compte-tenu de l'évolution actuelle de la société.

Forte de cette expérience locale et après avoir saisi par écrit l'ensemble des candidats aux élections régionales 2015 via un questionnaire, l'UNSFA Ile-de-France souhaite faire partager ses idées et propositions d'action aux nouveaux élus régionaux. Vingt propositions ont été ainsi élaborées pour replacer l'architecte au cœur des politiques d'aménagement des territoires et en faire un partenaire de confiance des collectivités locales pour imaginer l'espace urbain et rural de demain.

# 6 grands thèmes, 20 propositions:

A. Utiliser les énergies et le savoir-faire des architectes franciliens pour une construction de qualité

Propositions: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10

B. Mettre en œuvre une politique de formation ambitieuse et pertinente

Propositions: 11 et 12

C. Valoriser et sauvegarder le patrimoine francilien mais aussi libérer la création et l'innovation architecturales

Propositions: 13 et 14

D. Rattraper le retard des travaux de rénovation et de construction des lycées franciliens

Propositions: 15 et 16

E. Promouvoir l'architecture francilienne à l'international

Propositions: 17 et 18

F. Favoriser la recherche et le développement

Proposition: 19 et 20



# A-Utiliser les énergies et le savoir-faire des architectes franciliens pour une construction de qualité

Replacer l'architecte francilien au cœur des décisions de l'aménagement du territoire pour devenir un partenaire de confiance des collectivités locales

- 1-Aider les communes, notamment les communes rurales, à se doter d'un architecte « référent communal »¹ pour accompagner les élus dans leur réflexion sur le développement de leur territoire. Une subvention régionale incitative doit être créée à cet effet.
- 2-Créer des aides régionales pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments, qui seraient subordonnées au contrôle d'un architecte « référent rénovation »². Mettre en place le principe du « carnet de santé »³ des bâtiments à rénover en établissant un diagnostic, des recommandations et un calendrier des priorités en cohérence avec les modes et moyens de financement des propriétaires.
- 3-Associer largement les architectes franciliens aux projets du Grand Paris. Une agence d'architecture locale a l'expérience du terrain et des procédures.
- 4-Remettre les architectes au cœur du projet urbain et de la production de la ville, notamment lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.
- 5-Mettre en place des ateliers de projet urbain piloté par des architectes.

# <u>Assouplir certaines procédures pour rendre possible l'accès des cabinets</u> franciliens aux marchés publics de toutes tailles.

- 6-Assouplir les procédures demandant des références et des montants de chiffres d'affaires trop élevés pour les petites et moyennes structures d'architecture et les jeunes architectes qui ont un fort potentiel de création d'emplois de proximité.
- 7-Proscrire les marchés publics globaux.
- 8-Avoir une représentation plus importante d'architectes issus des instances de la profession au sein des jurys d'appel d'offre de maîtrise d'œuvre.

# <u>Développer une politique de soutien et d'aménagement des communes rurales</u>

- 9-Associer les architectes urbanistes franciliens à la réflexion sur la politique des transports.
- 10-Développer les contrats ruraux, avec les architectes franciliens, auprès des 800 communes éligibles et réduire leurs délais d'instruction.

L'architecte « référent commune » est celui qui conseille la mairie en matière de réflexion sur le développement des territoires et la rédaction des documents d'urbanisme qui vont traduire la vision locale du développement urbain et durable pour les prochaines années.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'architecte « référent rénovation » est celui qui assiste le maître d'ouvrage au cours du processus qui conduit à la rénovation optimisée d'un bâtiment.

Le « carnet de santé » d'un bâtiment, à l'instar de la carte vitale, a pour objet de tracer l'ensemble des interventions intervenues sur le bâtiment au fil du temps en matière de rénovation (technique, énergétique, autres ...)

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> 85% des cabinets d'architecture franciliens sont des **petites et moyennes entreprises**, souvent composés de 1 à 3 collaborateurs, qui présentent un fort potentiel de création d'emplois.



# B-Mettre en œuvre une politique de formation ambitieuse et pertinente

11-Renforcer les synergies avec l'enseignement, la recherche et les métiers du cadre de vie (école-université-agence d'architecture francilienne). Créer en concertation avec l'Education Nationale des cycles d'éveil à l'architecture dans le secondaire. Renforcer enfin la formation des étudiants en école d'architecture, notamment aux nouveaux outils numériques.

12-Créer une aide financière spécifique régionale pour faciliter l'emploi des jeunes diplômés dans les cabinets d'architecture dans le cadre de la mise en situation professionnelle de six mois pour leur Habilitation à exercer la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre (HMONP).

# C-Valoriser et sauvegarder le patrimoine francilien mais aussi libérer la création et l'innovation architecturales

13-Créer une conférence permanente du patrimoine architectural contemporain associant la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), les Architectes des Bâtiments de France (ABF), les architectes du patrimoine et les syndicats représentatifs de la profession afin de promouvoir et de faciliter l'adaptabilité du bâti ancien aux exigences du monde moderne et à la mise en œuvre de solutions techniques et environnementales.

14-Assurer la présence de l'UNSFA Ile-de-France au sein de la direction de la future « Conférence Régionale de l'Architecture et du Patrimoine » qui doit être créée par le nouvel exécutif régional, ainsi qu'à celle de l'organisation de la biennale sur l'architecture.

# D-Rattraper le retard des travaux de rénovation et de construction des lycées franciliens

15-Associer les architectes à la politique de rénovation et de construction des lycées franciliens.

16-Nommer systématiquement un architecte par établissement pour effectuer les opérations d'entretien des bâtiments (programmation des travaux, maîtrise d'œuvre, maintenance, suivi). Ils établiraient et tiendraient à jour un « carnet de santé »<sup>5</sup> du lycée. L'architecte, de par sa proximité, peut mieux anticiper et planifier la programmation de la maintenance et des interventions dans le temps et suivre les travaux de rénovation avec un coût moindre pour la Région.

Le « carnet de santé » d'un bâtiment, à l'instar de la carte vitale, a pour objet de tracer l'ensemble des interventions intervenues sur le bâtiment, de dresser le planning prévisionnel de la maintenance des installations, de dresser le planning des interventions d'importance programmées et d'identifier les éléments marquant de la vie de l'édifice.



# E-Promouvoir l'architecture francilienne à l'international

17-Soutenir l'internationalisation des cabinets d'architecture franciliens, notamment dans le secteur de la construction verte.

18-Inviter l'UNSFA Ile-de-France à participer aux délégations officielles de la région lors des manifestations européennes et internationales (expositions, partenariats étrangers, échanges économiques).

# F-Favoriser la Recherche et le développement

19-Donner la primauté à la création et aux projets et non à l'encadrement normatif ou au prix. L'inflation des normes peut constituer un frein à l'innovation et à la construction. Il serait utile d'établir des objectifs régionaux en matière de rénovation énergétique, de développement et d'aménagement durable des territoires, de constructions de logements adaptés aux nouveaux enjeux de la société, de projets s'appuyant sur la base d'une économie circulaire, de projets participatifs, d'utilisation de nouveaux matériaux (bio sources, ...), par l'organisation de groupes de travail transversaux associant les architectes et les entreprises.

20-Soutenir l'initiative de l'UNSFA Ile-de-France qui a créé en 2014 le prix Duo@Work<sup>6</sup>, qui a pour but de distinguer l'excellence partagée entre un architecte (recherche architecturale) et un industriel (développement innovant), en lui accordant une subvention significative afin de lui permettre de développer son initiative.

Dans cette partition architecturale, ces acteurs du développement et de l'innovation forment un duo parfait.

### Pour mémoire

« L'UNSFA Ile-de-France (affiliée à l'Union Nationale des Syndicats Français d'architectes) représente et défend près de 10 000 architectes inscrits au tableau du Conseil National de l'Ordre des Architectes, répartis dans les huit départements franciliens. Elle est apolitique, indépendante des courants idéologiques et respectueuse de la diversité des opinions de ses adhérents et de ses interlocuteurs. Elle est principalement composée de cabinets d'architecture ayant acquis une expertise importante du territoire francilien, une connaissance forte des attentes de la population, et une vision irremplaçable de l'aménagement nécessaire du cadre de vie du fait de l'évolution de la société (espérance de vie grandissante, famille décomposée et recomposée, mobilité professionnelle et personnel, ... »

Le Prix **Duo@Work** a été créé par l'Unsfa Ile-de-France dans le but de distinguer l'excellence partagée entre un architecte et un industriel.

L'architecte et l'industriel sont tous les deux des gens d'esprit, des concepteurs. L'architecte et l'industriel ont besoin l'un de l'autre. Ils sont complémentaires. Leur association est très fertile.

Chacun apporte son savoir-faire, l'un dans l'aménagement de l'espace, la prise en compte des besoins, la mise en forme, l'économie de projet ; l'autre dans les processus de fabrication, les structures, les techniques,... L'un imagine des formes, des fonctions, des lumières, la part de rêve ; l'autre toutes les ossatures qui l'assoient dans la réalité.

